



Un seul don. Plus d'impact.

Donnez plus d'impact à vos dons

Plusieurs donateurs consacrent beaucoup de temps à sélectionner l'organisme caritatif qu'ils souhaitent soutenir, mais peu réfléchissent à la façon dont ils effectuent leurs dons. Pourtant, la structure d'un don peut être tout aussi importante que l'organisme qui en bénéficie.

À la Fondation Fiera Capital (« Fondation Fiera »), nous croyons qu'une planification judicieuse peut permettre aux généreux donateurs de maximiser l'impact de leurs activités philanthropiques. En planifiant leurs dons de manière stratégique, notamment par une contribution initiale, un don de titres ayant pris de la valeur ou la croissance d'actifs de bienfaisance avant leur distribution, les donateurs peuvent soutenir un plus grand nombre de causes au fil du temps, sans augmenter le montant de leurs dons.

Dans cette édition, nous examinons comment la planification et la structure d'un don de bienfaisance peuvent transformer un don en un héritage philanthropique durable.

Deux donateurs, deux dons différents

Prenons l'exemple de deux donateurs qui souhaitent consacrer un versement de 250 000 \$ chacun à des causes caritatives au cours des dix prochaines années.

Donateur A

Effectue un don en espèces de 25 000 \$ chaque année.

Donateur B

Verse un montant unique de 250 000 \$ dans un fonds orienté par les donateurs (« FODs ») et recommande un don de 25 000 \$ par année aux mêmes organismes. Parallèlement, les actifs restants demeurent investis dans le FODs.

Après 10 ans, les deux donateurs ont versé un total de 250 000 \$ à des organismes caritatifs.

Toutefois, en supposant un rendement annuel moyen de 6 %, le **donateur B** détiendrait encore un solde d'environ **116 000 \$** qui pourrait être distribuée aux organismes dans les années à venir.

L'élément important à retenir est qu'en établissant un capital caritatif dès le départ, les donateurs peuvent maximiser l'impact à long terme de leurs dons, tout en continuant à appuyer les mêmes organismes et causes.



L'impact de commencer plus tôt

	Donateur A	Donateur B
Don annuel à l'organisme	25 000 \$	25 000 \$
Total après 10 ans	250 000 \$	250 000 \$
Somme restante à investir	0 \$	~116 000 \$
Valeur totale potentielle du don	250 000 \$	~366 000 \$

Cet exemple est fourni à des fins d'illustration seulement. Les rendements sur investissement réels peuvent varier et ne sont pas garantis.

Comment peut-on expliquer cette différence?

Dans le cas d'un fonds orienté par les donateurs, les actifs de bienfaisance demeurent investis après qu'ils ont été donnés. Des subventions peuvent être accordées chaque année, tandis que le solde restant peut continuer de croître à l'abri de l'impôt jusqu'au moment de sa distribution aux organismes de bienfaisance choisis.

Ainsi, un donateur peut soutenir ces mêmes organismes en leur versant le même montant annuel, tout en conservant des actifs caritatifs pour des dons futurs. Les rendements des placements ne sont jamais garantis, mais cette capacité à investir des actifs à des fins caritatives figure parmi les raisons qui poussent les donateurs à privilégier les FODs lorsqu'ils souhaitent effectuer des dons de plus grande envergure.

Certes, il est possible d'optimiser l'impact à long terme des dons grâce à un montant forfaitaire, mais il y a un autre moyen d'améliorer l'efficacité d'un don dès le premier jour.



Des titres au lieu d'espèces : un choix avantageux

Les avantages peuvent être encore plus important lorsque des titres ayant pris de la valeur sont utilisés pour financer un FODs.

Prenons, par exemple, un donateur qui détient des actions cotées en bourse dont la valeur actuelle atteint 250 000 \$ et le coût de base s'établit à 100 000 \$.

En transférant les actions directement dans le FODs, au lieu de les vendre et de verser le montant en espèces, le donateur peut :

- recevoir un **reçu d'impôt** pour don de bienfaisance au montant de la valeur marchande totale des titres;
- **éliminer l'impôt** sur les gains en capital accumulés (ce qui représente une épargne fiscale potentielle d'environ 35 000 \$ à 40 000 \$ pour une personne assujettie au taux d'imposition marginal le plus élevé);
- utiliser le **montant total de 250 000 \$** auprès d'organismes caritatifs.

Pour plusieurs donateurs, cette combinaison d'efficacité fiscale et de potentiel de croissance à long terme peut nettement bonifier le montant total disponible à des fins caritatives. En dépit d'un impact total similaire sur le plan caritatif, le coût après impôt peut se révéler beaucoup plus faible.

Que ce soit par le biais d'un montant forfaitaire, d'un don de titres ayant pris de la valeur ou de l'établissement d'un plan de versement à des organismes caritatifs à long terme, une planification réfléchie peut accroître considérablement l'impact de vos dons tout en vous aidant à bâtir un héritage de bienfaisance durable.

Pour découvrir comment un fonds orienté par les donateurs de la Fondation Fiera Capital peut s'intégrer à votre plan philanthropique, n'hésitez pas à communiquer avec votre gestionnaire de portefeuille.

Pourquoi choisir un fonds orienté par les donateurs ?



Avantages fiscaux

Les cotisations versées à un fonds orienté par les donateurs sont considérées comme des dons de bienfaisance et donnent droit à un reçu d'impôt. Il peut s'agir d'un outil de planification fiscale puissant pour les particuliers qui souhaitent maximiser leurs dons de bienfaisance d'une année à l'autre tout en réduisant l'impôt à payer, notamment celui découlant de gains en capital.



Flexibilité

Les donateurs peuvent effectuer des versements à la fondation en tout temps à titre personnel ou par l'intermédiaire d'une société, suivre leurs dons de bienfaisance et recevoir des relevés sur le solde de leur fonds. Bien que les FODs soient tenus de distribuer annuellement une partie de leurs actifs (généralement entre 3,5 % et 5 %), la majorité des actifs peut demeurer investie et croître à l'abri de l'impôt pendant des années avant d'être versée à des organismes de bienfaisance. Cette approche peut accroître au fil du temps le montant total pouvant être consacré à des causes de bienfaisance.



Simplicité

Un fonds orienté par les donateurs offre une façon simple et efficace de soutenir des organismes de bienfaisance. Grâce à un seul don, vous pouvez effectuer plusieurs versements à différentes causes au fil du temps. De plus, l'émission des reçus fiscaux, le suivi des dons et les obligations réglementaires sont pris en charge au nom du donateur.



Confidentialité

Les dons de bienfaisance importants sont souvent rendus publics, ce qui peut entraîner une attention non souhaitée, notamment sous forme de sollicitations ou de demandes de contribution. Lorsqu'un don est effectué par l'intermédiaire d'un fonds orienté par les donateurs, l'identité du titulaire du fonds peut toutefois demeurer confidentielle. De nombreux donateurs privilégient cette approche afin de préserver leur anonymat tout en continuant à soutenir les causes et les organismes qui leur tiennent à cœur.



Événements importants

Comme une fondation privée, un fonds orienté par les donateurs permet de soutenir des causes de bienfaisance à long terme. Toutefois, sa mise en place est beaucoup plus simple et rapide, ne nécessitant habituellement que quelques jours ouvrables. Il constitue donc une solution idéale lors d'événements importants, comme la vente d'une entreprise ou d'un immeuble, particulièrement lorsque les délais sont serrés en fin d'année fiscale.



Héritage

Les fonds orientés par les donateurs contribuent également à transmettre aux générations futures l'importance de redonner à la collectivité. En effet, plusieurs membres d'une même famille, y compris les enfants et les petits-enfants peuvent participer à la gestion du fonds et à l'orientation des dons, ce qui leur permet de reconnaître l'importance de redonner à la société.

La Fondation permet également d'établir la façon dont les fonds seront administrés à long terme. Grâce à un plan de dons à long terme, l'impact des contributions peut se multiplier au fil des ans et créer un héritage durable au profit des causes soutenues.



Renseignements Importants

Fiera Capital Corporation (« Fiera Capital ») est une société mondiale indépendante de gestion d'actifs cotée à la Bourse de Toronto (symbole FSZ) qui offre des solutions multiactifs personnalisées sur les marchés publics et privés. Aux États-Unis, les services de conseils en placement ne sont offerts que par l'intermédiaire des sociétés affiliées de Fiera Capital qui sont inscrites auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission (« SEC ») ou qui exercent leurs activités en vertu d'une dispense applicable. L'inscription auprès de la SEC n'implique pas de niveau de compétence ou de formation précis.

Le présent document est confidentiel et destiné uniquement au destinataire. Il ne peut être transmis, reproduit ou distribué sans permission. Aucun renseignement contenu dans ce document ne doit être considéré comme une recommandation, une offre ou une sollicitation d'achat ou de vente de titres ou de placements, et ne constitue en aucun cas un conseil juridique, fiscal, comptable ou de placement. Les services sont offerts uniquement aux investisseurs qualifiés et conformément aux lois et aux règlements applicables dans chaque territoire pertinent. Les renseignements sont considérés comme exacts à la date de publication, mais peuvent changer sans préavis; aucune garantie n'est fournie et Fiera Capital et ses sociétés affiliées déclinent toute responsabilité quant à leur utilisation.

Le rendement passé n'est pas garant du rendement futur. Tout placement comporte un risque inhérent de perte. Les rendements ciblés sont ambitieux, prospectifs et ne représentent pas un rendement réel. Il n'y a aucune garantie que de tels rendements seront atteints, et les résultats réels peuvent varier considérablement. Les mesures (p. ex., les expositions, les ratios et les caractéristiques) sont à titre de référence seulement et peuvent ne pas tenir compte de tous les facteurs pertinents. Des mesures différentes peuvent mener à des conclusions très différentes; les placements précis mentionnés sont fournis à titre indicatif seulement et peuvent ne pas représenter l'ensemble du portefeuille, les placements passés ou futurs. Les indices ne sont pas gérés, on ne peut pas y investir, et ne tiennent pas compte des frais ou des charges. Les comparaisons avec les indices sont fournies à titre indicatif, et les positions du portefeuille peuvent différer considérablement de celles de tout indice.

Toutes les stratégies de placements comportent des risques, notamment des risques liés au marché, à l'économie, aux finances, à l'exploitation, à la liquidité, à l'évaluation et à la réglementation. Certaines stratégies peuvent avoir recours à l'effet de levier, à des produits dérivés ou à des placements concentrés, ce qui peut accroître la volatilité et le risque de perte. Aucune stratégie, approche de diversification ou technique de gestion du risque ne peut éliminer le risque ou garantir les rendements dans toutes les conjonctures de marché. Les investisseurs devraient examiner les documents constitutifs pertinents et consulter leurs propres conseillers avant de prendre des décisions de placement.

Les objectifs, engagements ou initiatives liées aux facteurs ESG (environnement, social, de gouvernance) ou à l'impact mentionnés dans le présent document sont volontaires, peuvent ne pas s'appliquer uniformément à toutes les stratégies et peuvent être modifiés ou abandonnés à la discrétion de Fiera Capital. Les processus liés aux facteurs ESG ne garantissent pas de résultats de placement précis.

Ce document est publié par : Marchés mondiaux d'Abu Dhabi :

Fiera Capital (UK) Limited qui est réglementée par la Financial

Services Regulatory Authority; **Îles Caïmans :** Fiera Capital (Asie), L.P. qui est réglementée par la Cayman Islands Monetary Authority;

Espace économique européen (EEE) : Fiera Capital (Germany)

GmbH, qui est autorisée et réglementée par la Bundesanstalt für

Finanzdienstleistungsaufsicht; **Hong Kong :** Fiera Capital (Asia)

Hong Kong Limited, qui est réglementée par la Securities & Futures

Commission of Hong Kong; **Singapour :** Fiera Capital (Asia) Singapore

Pte. Ltd. qui est réglementée par l'autorité monétaire de Singapour;

Royaume-Uni : Fiera Capital (UK) Limited et Fiera Real Estate

Investors UK Limited, qui sont autorisées et réglementées par la

Financial Conduct Authority; **États-Unis :** Fiera Capital Inc., Fiera

Capital (UK) Limited et Fiera Comox Partners Inc. sont inscrites à titre

de conseillers en placement auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC).

Vous trouverez d'autres renseignements sur l'inscription et les permis à l'adresse :

<https://www.fieracapital.com/fr/inscriptions-et-autorites>.

Version STRFR005